
Programme de Formation

Habilitation électrique domaine BT : BR BC B1V B2V - 14h

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Chargé d'intervention BT réalisant des travaux et ou des opérations de maintenance et de dépannages sur des installations électriques en BT.



Objectifs pédagogiques

Connaître les règles de sécurité de la norme NF C 18510 relatives aux missions d'un électricien en charge de dépannage, réparations sur des ouvrages et installations électriques basse tension

Être capable de réaliser des opérations de maintenance et de dépannages sur des installations électriques en BT

Disposer de la formation permettant à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation conforme aux missions que le salarié doit effectuer



Description

Retour d'expérience

THEORIE

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Noms et les limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et donner leurs limites
- Le principe d'une habilitation
- Définition des symboles habilitation
- Les rôles de chacun
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (V.A.T.)
- Equipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Rôle du Chargé de Consignation et du Chargé d'Exploitation Électrique
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13
- Fonctions des matériels électriques



- Documents applicables (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Mesures de prévention à observer lors d'un Travail

Spécifique BR :

- Les interventions BT générales et les interventions BT élémentaires, et les limites respectives de leur domaine
- Les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les opérations de consignation et les documents associés

PRATIQUE

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et/ou le chargé de travaux et/ou le chargé de consignation, échanger les informations nécessaires et respecter les instructions données.
- Identifier, vérifier et utiliser les matériels électriques et les équipements de protection appropriés
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement, objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation
- Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser
- Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées
- Assurer la surveillance électrique de l'opération
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.)
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
- Rendre compte de son activité

Spécifique BR :

- Réaliser les opérations de consignation
- Effectuer une opération de dépannage
- Effectuer une opération de mesurage et essai
- Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension



Prérequis

Savoir lire et écrire le français

Avoir des connaissances minimales en électricité, à savoir :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection, commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles



Modalités pédagogiques

Un formateur ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans le recueil NF C 18-510

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités

Travaux pratiques ou simulation de mise en situation effectués par chaque stagiaire

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage

Maquette du centre ou installations du client pour les travaux pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Formation en présentiel : Salle de formation adaptée à la pédagogie pour adultes munie d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc

Visionnage de supports numériques : PDF, e-books, présentations PowerPoint, vidéos

Support de formation/ressources documentaires mis à disposition du stagiaire dans son espace extranet

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités

Boîtier électrique pour travaux pratiques



Modalités d'évaluation et de suivi

Attestation de présence

Fiche d'évaluation de satisfaction à compléter

Evaluation formative au long cours de la formation au moyen de mises en situation, d'exercices pratiques réalisés sous la responsabilité du formateur

Avis après formation rédigé sur la base d'un QCM d'une durée de 30 mn maximum réalisé en fin de formation. Taux de réussite de 70% - correction en groupe à l'issue de l'examen.

Il appartient à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation adéquat sur la base de notre avis après formation, des opérations à réaliser par le salarié et de son aptitude médicale.